

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1er JUIN 2023**

Date de convocation : 28/05/2023  
 Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 14  
 Nombre votants : 14

Elus	Présences	Elus	Présences
Jean-Marie DAVI	X	Gilles BARLET	X
Joël CHANEL	X	Magali PERNELET	X
Sophie CHAPUIS	X	Gwenaëlle GILLAUX	X
Claude GUY	X	Fabienne FOURNEL	X
Sabine RUY	X	Roger FENET	X
Nicole ALLEGRINI	X	Jean-Louis GENTET	X
Bruno BOUILLOUX	X	Emma GATINEAU	Absente
Frédéric CHARVET	X		

Fabienne FOURNEL est désignée secrétaire de séance.

## **1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2023**

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai vous a été adressé par mail le 12 mai 2023.

- **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 4 mai 2023.**

Suite à une question concernant les travaux de séparatif à En Bériat, le Maire précise que la notification des marchés aura lieu autour du 7 juin. Le Maire a demandé l'organisation d'une nouvelle réunion avec les riverains dès que les entreprises seront connues et que soient abordés également les sujets de déviation.

Les enquêtes réalisées par INFRATEC auprès des administrés qui n'avaient pas été faites se feront entre les semaines 23 et 27. La rédaction d'un compte rendu de cette réunion sera demandée en amont.

## **2 – Grand Bourg Agglomération**

- Le conseil d'agglomération s'est réuni le 22/05 et a validé le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2023-2028. Il s'agit d'un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique et de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation en énergie. Ce PCAET est obligatoire pour les EPCI et pour les communes de 20000 habitants.

Présence du Conseil Local de Développement (instance participative qui aide à la réflexion sur le PCAET) à ce conseil d'agglomération, qui estime que le projet manque d'ambition et se base sur des données trop anciennes. GBA va prendre contact avec les services de l'Etat pour entamer une prospective plus poussée avec des données mises à jour.

Ce PCAET met en évidence les principaux enjeux la mobilité, le bâti et la rénovation énergétique, la gestion de l'eau, des déchets, la sobriété foncière, le développement des énergies renouvelables...

Ce PCAET est validé par la Préfète de Région avec une action de neutralité carbone en 2050, une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre et une réduction de 33% de consommation d'énergie d'ici 2030.

- Le CA 2022 de GBA a été présenté  
CA marqué par une inflation très marquée  
Un investissement de plus de 25 millions d'euros  
Dépenses : 166 millions d'euros dont 66% au service direct des communes
- La Plaine Tonique  
Recherche d'un gérant pour 5 ans pour le snack moyennant un loyer versé à GBA
- Développement de la filière hydrogène avec une convention avec Storengy sur le site d'Etrez.
- La question est posée de la diffusion des ordres du jour et des compte-rendus des conseils communautaires à tous les élus.

### **3 – Commissions communales**

#### a) Commission Animation culture

- TOUR DE France :  
Rencontre avec le gendarme en charge du tour de France. La commune doit enlever les quilles bleues à l'entrée du village et mettre des véhicules lourds devant le salon de coiffure et à l'entrée de la route de Montagnat et mettre des barrières dans le virage place de la fontaine, et devant la boulangerie. Fermeture des accès à partir de 12h30 et réouverture 30 minutes après le passage du dernier coureur.

Un courrier d'information a été diffusé à l'ensemble de la population.

Pour le Carré Village : prendre arrêté de stationnement pour la place du village et la place du monument aux morts.  
ASO souhaite une attestation d'eau potable et des branchements électriques spécifiques.

Le Village étape apporte également une « boutique ». Il est proposé que cette boutique soit installée vers le cube où les animations sont installées. Prévoir une signalétique pour les animations.

Banderole au-dessus de la D1075 : La question sera posée au Département.

Communication : Dans le « Spécial Tour de France » du Département, on trouvera un encadré avec les animations de Tossiat.

- Forum des associations. : le 2 septembre de 10h à 13h. Un questionnaire sera envoyé aux associations pour savoir si elles veulent participer et connaître leurs besoins logistiques. Les emplacements seront distribués par la commission animations. Signalétique à travailler en amont
- Octobre rose : Soirées pouët-pouët à mettre en place et programmer la pièce « la Chauve sourit ».
- Dictée. Les jeunes feront le début de la dictée et pourront ensuite participer à un atelier créatif
- Après midi jeux (janvier 2024) : Un devis de la ludothèque est attendu.
- Projection des teasers réalisés par photo truck pour les commerçants et pour les habitants.  
Photo truck propose pour l'année prochaine de réaliser des teasers sur les associations de la commune.
- La réalisation du teaser pour les pompiers est en cours.

- La maison médicale propose de participer à des animations sur des thèmes médicaux.

2023-024

#### b) Commission Communication

- Prochain magazine  
Il est proposé qu'un édito soit réalisé par le Maire à chaque édition
- Les lames des panneaux d'entrée de villages sont arrivées.
- Concours Le Progrès "Mon beau village"

Tossiat participe à la 3ème édition du concours « Mon beau village » organisé par Le Progrès. La sélection du village au départ se fait sur proposition du journal « Le Progrès ». L'objectif est surtout de mettre en valeur le Village. C'est dans cette optique que la proposition a été acceptée.

La journaliste est venue prendre des photos, réaliser des vidéos et interviewer : Jean-Marie DAVI, Alain PERDRIX et Michèle ROBIN le jeudi 4 mai.

Le vote a débuté le 12 mai (jour de la première parution) et est ouvert jusqu'au 4 juin sur le site du Progrès.fr. La présentation du village de Tossiat a eu lieu le dimanche 28 mai.

La vidéo est à demander au progrès en format adapté pour que Tossiat puisse l'utiliser

#### Commission scolaire et périscolaire

- Lors de la dernière réunion mensuelle administration/élue/Ecole du vendredi 28 avril le sujet principal abordé est le déménagement des classes durant les travaux de l'école. Une réunion aura lieu le 16/06 à 16h avec le Maire, le directeur de l'école, les adjoints en charge des travaux et le conseiller délégué, afin d'établir un calendrier des déménagements. Par ailleurs du mobilier sera à renouveler
- Incertitude sur le besoin d'une ATSEM supplémentaire à la rentrée.
- Réunion de la commission scolaire Périscolaire le 16 /06.

#### Commission environnement

- Apéro Ambroisie prévu le 28/07
- Herbe de tonte : De plus en plus de dépôts sauvages d'herbe de tonte sont constatés sur la commune dans la mesure où la déchetterie ne l'accepte plus (tolérance jusqu'au 1<sup>er</sup> juin)
- Par ailleurs de plus en plus de dépôts de détritres de toutes sortes (électro-ménager, poubelles ménagères, déchets de travaux) sont récupérés, notamment près des points de collecte.
- Afin d'éviter que des déchets verts soient déposés dans l'espace réservé à la mairie (Haut - En Bériat) un enrochement sera fait pour empêcher le passage de remorques.

### Commission travaux bâtiments

- Plusieurs entreprises se sont manifestées pour visiter l'école. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 31 mai. 18 entreprises se sont manifestées pour 6 lots différents.

Lot démolition, grille à plafond carrelage (maçonnerie) : 2 réponses

Lot menuiserie aluminium : 5 réponses

Lot plâtrerie, isolation peinture, faux plafond menuiseries intérieures : 5 réponses

Lot sols minces : 3 réponses

Lot plomberie, sanitaire : 2 réponses

Lot électricité, chauffage, PAC : 1 réponse

L'analyse des offres est en cours.

Les travaux démarreront le 10/07

### Commission embellissement du village et commission fleurissement

- 1<sup>ère</sup> réunion le 10 mai dernier. Une seconde réunion avec la commission animation s'est déroulée le 24 mai. Il a été proposé aux membres de la commission animation de faire partie de cette nouvelle commission. Cette commission aura pour objectif de gérer l'embellissement du village, la décoration et le fleurissement
- Plantation par les bénévoles mercredi 17 mai. Peu de participants
- Massif devant l'école : le conseiller délégué et les agents techniques ont travaillé sur le massif. Le retour des habitants est très positif. L'ensemble du Conseil Municipal félicite les agents pour la réalisation.
- La convention avec l'ADAPEI se terminant fin juin, une rencontre avec l'encadrante pour faire le bilan de cette expérience se déroulera le 28 juin prochain.

### CCAS

- Les demandes ont été faites à plusieurs organismes pour le projet d'atelier « s'alimenter en tant que seniors »  
Pas de réponse à ce jour
- Plan canicule : la commission CCAS se réunira le 9 juin pour étudier ce dossier
- Formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours : Il est envisagé la possibilité de proposer une ou plusieurs formations.  
La mairie prend contact avec l'USDPI pour plus de renseignements.
- Aide aux vacances : Une note d'information sera transmise au directeur d'école pour diffusion aux parents d'élèves de l'école.

### Commission voirie

- Le département a posé les panneaux sur la voie verte, le marquage reste à faire. Les panneaux à la charge de la commune sont commandés, y compris les panneaux pour le chemin sous la Ville
- Plateforme du local technique : les travaux sont terminés
- La Balette : Les travaux pour récupérer les eaux pluviales vont démarrer fin juin.
- Des travaux d'entretien du réseau routier sont en cours sur la route de la Vavrette par le Département

#### **4 - Administration générale**

- Emploi saisonnier : l'annonce a été publiée. Pour pouvoir payer la personne il convient de délibérer sur la création d'un poste d'un emploi saisonnier

##### **➤ Délibération n° 2023-06-001 : Accroissement saisonnier d'activité.**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
 VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (2°),  
 VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,  
 CONSIDERANT qu'en raison de l'absence des agents pour des congés d'été,  
 Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent, à temps complet ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de créer un emploi d'agent technique polyvalent, pour accroissement saisonnier d'activité, à compter du 10 juillet 2023 pour une durée de 1 mois.

- Point tickets restaurant. Des devis ont été demandés à plusieurs organismes pour une mise en œuvre en 2024. Les membres du conseil municipal souhaitent se prononcer sur la mise en place des tickets restaurant seulement une fois les devis reçus. Il convient donc de poursuivre l'étude de la faisabilité sur cette mise en place et une délibération sera proposée après la réception des devis.  
 Cette étude répond à la demande de l'ensemble des employés communaux.
- Point sur les assurances. La mairie a demandé aux différentes assurances l'ensemble des contrats afin de faire le point et de pouvoir négocier au mieux.
- Bibliothèque :

La convention avec le département doit être renouvelée. Cette convention définit les conditions et modalités de partenariat entre le Département et la collectivité en vue du développement de la lecture publique sur le territoire  
 Par cette convention, le Département s'engage notamment à conseiller et accompagner la collectivité sur des projets visant au développement de la lecture et à fournir des éléments de diagnostic territorial en matière de lecture publique.

Un travail sur le règlement intérieur a été fait. Ce règlement est transmis pour avis au Département et vous sera présenté directement lors de la séance du Conseil Municipal.

##### **➤ Délibération 2023-06-02 : Renouvellement de la convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique**

VU le code du Patrimoine, notamment ses articles L-310-1 et suivants,  
 Vu la convention déjà existante entre la commune de Tossiat et le Département concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** du renouvellement de la Convention de partenariat avec le Département

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Département concernant le fonctionnement de la Bibliothèque municipale et les différents documents liés à cette convention.

- Convention avec le CDG pour l'élaboration des paies

Le CDG propose de réaliser les paies pour les collectivités adhérentes. Elle effectue déjà les paies de nombreuses collectivités.

➤ **Délibération n° 2023-06-003 : Adhésion au service paie du Centre de Gestion.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 1 abstention**

**DECIDE** de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain

**AUTORISE** Monsieur Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

**PRECISE** que les crédits correspondants seront affectés au budget de la collectivité,

**INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- La question est posée des contrats prévoyance.

A partir de 2025 les contrats prévoyance deviendront obligatoires. Il conviendra d'anticiper ce dossier dès la fin 2023

## **5- Urbanisme**

PLU : Une prochaine réunion présentant les deux dernières hypothèses est proposée le 12 juin.

### **Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

#### **- Permis de construire / Permis d'aménager / permis de démolir :**

\* M. Ghislain BOUCHARD – Création & modification d'ouverture / Création d'un carport / Extension de l'atelier de jardin – Chemin du Colombier

#### **- Déclarations préalables :**

\* M. Philippe HUBER – Division parcellaire – Chemin des Teppes

\* M. Thibaud CHEIPPE – Réfection portail et clôture – Route de la Vavrette

\* Mme Ghislaine HALIMI – Changement de menuiseries – Route de Montagnat

\* M. Pascal GROSBON – Pergola – Impasse du Colombier

**- Déclarations d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- Vente Consorts BALLET / LANDRY – Chemin de l'Echaly

**6- Questions diverses**

- Voyage à Hackenheim : 44 personnes se sont déplacées à Hackenheim pour célébrer le 30<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage, dont des enfants. Un chêne a été offert à Hackenheim. Des médailles et des diplômes ont été remis par le représentant du jumelage entre la Rhénanie-Palatinat et la Bourgogne, aux membres très actifs du jumelage de Tossiat et de Hackenheim. Parallèlement Hackenheim fête cette année ses 1000 ans d'existence (première mention écrite du nom du village) et les 100 ans de son harmonie.
- Voirie SNCF : Rencontre avec les entreprises le 7 juin 2023
- Recensement : le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Un coordinateur communal, responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement de la population devra être désigné. Un courrier ultérieur concernant les modalités pratiques devrait parvenir dans les prochaines semaines à la mairie.
- Fauchage et entretien des chemins de montagne : Les agents techniques entretiennent les abords, les chemins et les fossés et font le maximum pour que tout soit au mieux. Un travail avec Ain environnement pour l'utilisation d'engins afin de nettoyer les chemins de montagne est à mener.
- Assurance bénévoles Tour de France : il convient de contacter l'assurance pour savoir s'il est possible de les assurer sur une journée, peut être avec une liste nominative des bénévoles.  
Le problème ne se pose pas s'il s'agit de bénévoles membres d'associations.  
Il conviendra d'identifier les personnes qui participent à l'organisation du Tour de France (badges..)
- Plaques de maison : La mairie a commandé des plaques pour tout le lotissement. Pour les appartements de Bourg Habitat, les plaques sont à récupérer en mairie pour être posées par Bourg Habitat
- Convention pour la stérilisation des chats : le dossier est à reprendre pour l'année prochaine.
- Les barrières rigides au parc seront enlevées progressivement, et pourraient être remplacées par des palissades.
- Entretien du lit de la Reyssouze – route de Journans : des arbres ont poussé et l'entretien est à faire de manière relativement urgente en raison de la pression des arbres sur un mur qui longe la rivière.

Prochain conseil : 6 juillet 2023 à 20h

Séance levée à 22h20

**SIGNATURES**

Le Président de Séance  
Le Maire,



Le Secrétaire,